

Mise en ligne sur le site internet de la
mairie le 20 juillet 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-217402726-20220718-DEL_2022_78-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Haute-Savoie

Pôle d'évaluation domaniale

129 avenue de Genève
74000 ANNECY

04.50.23.02.75
ddfip74.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nadine HARMON

04.50.23.42.33
nadine.harmon@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 8998434
Réf OSE : A 2022-74272-45233

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SILLINGY

Annecy le 29/06/2022

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Terrain en zone UX-bca

Adresse du bien : 19 route du Pont du Trésor, SILLINGY

Valeur vénale : 450 000 €

1- SERVICE CONSULTANT	Commune de SILLINGY
AFFAIRE SUIVIE PAR	Arnaux DEVAUX
2- Date de consultation	07/06/2022
Date de réception	07/06/2022
Date de la visite	
Date de constitution du dossier « en l'état »	07/06/2022

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter à un prix supérieur.

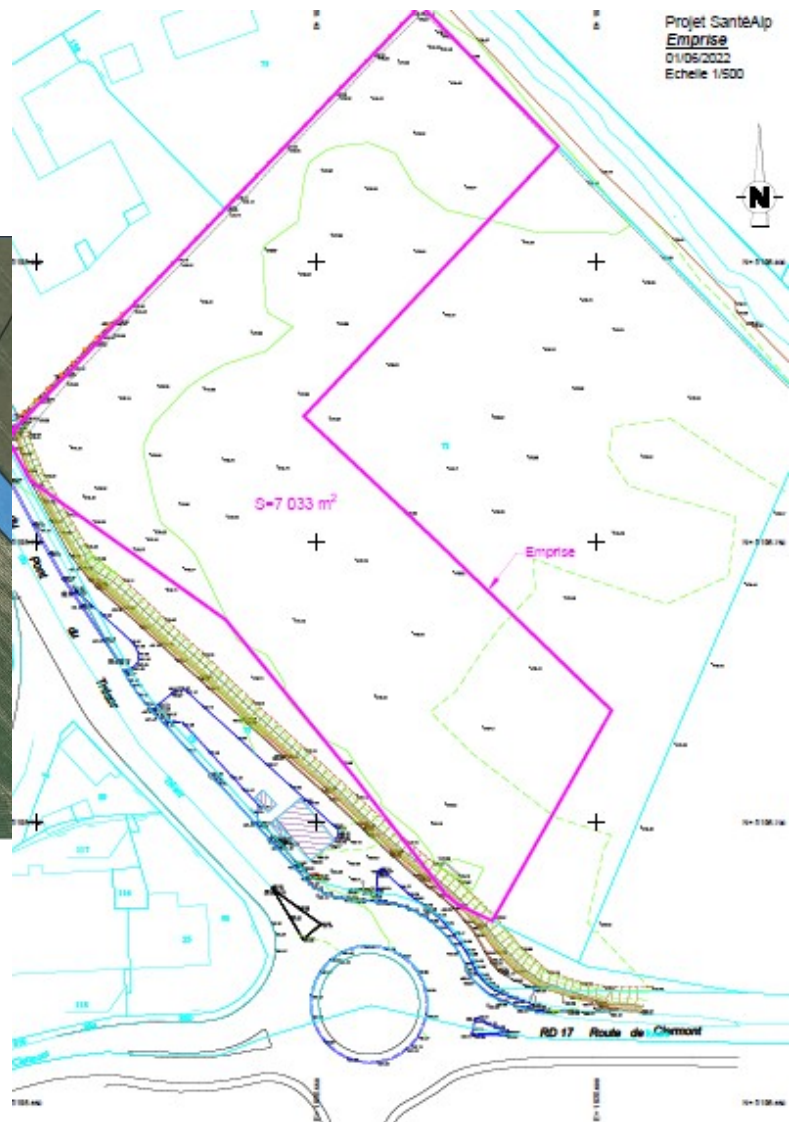
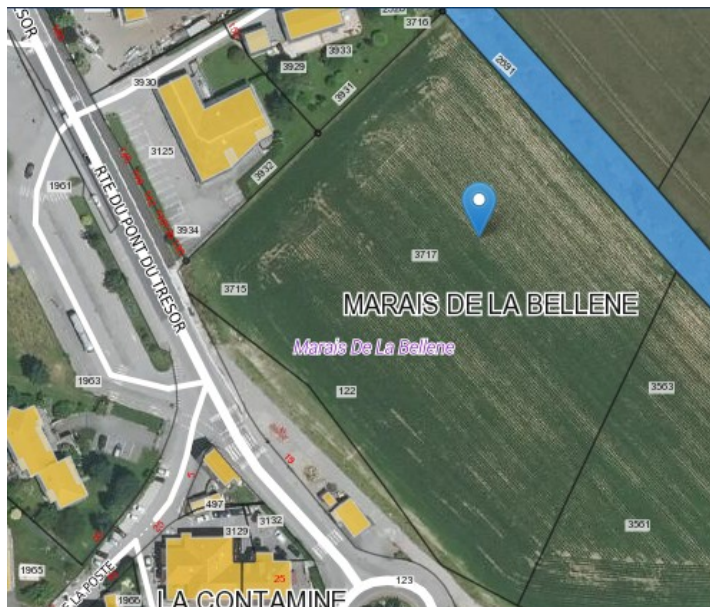
3- OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune soutient le projet d'implantation d'une maison de santé sur son territoire. La société SANTE ALP est spécialisée dans la réalisation et la promotion de ce type d'équipement. La commune souhaite lui céder l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.

Un tènement a été identifié et la commune souhaite connaître la valeur vénale de ce bien.

4- DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Emprise de 7 033 m² à prendre sur la parcelle AO 72 de 12 645 m²



Description du bien : terrain en nature de terres agricoles actuellement exploitée
Terrain plat, desservi et à proximité des réseaux

5- SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Commune de Sillingy

Situation d'occupation : libre d'occupation

6- URBANISME ET RÉSEAUX

PLU du 16/12/2019

Zone : Ux-bca - Territoires urbains à vocation principale de bureaux, de commerces et d'activités artisanales

7- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison en m² de surface de plancher.

La valeur vénale du bien est estimée à 450 000 €.

8- DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

9- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
L'Inspectrice des Finances publiques

Nadine HARMON

